

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 246-2014
Type d'intervention: Interpellation
Motion ayant valeur de directive: ☐
N° d'affaire: 2014.RRGR.1168

Déposée le: 19.11.2014

Motion de groupe: Non
Motion de commission: Non
Déposée par: Masson (Langenthal, PS) (porte-parole)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non
Urgence accordée: Non

N° d'ACE: 431/2015 du 22 avril 2015
Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie
Classification: –



Production d'électricité avec de l'eau potable

Dans le numéro 3/11 du magazine d'information de l'Association des communes suisses (ACS), on peut lire un article sur la production d'électricité à partir de l'eau potable. Selon cet article, le dénivelé des réseaux d'eau potable recèle un énorme potentiel énergétique. Dans de nombreuses communes – dans le Mittelland aussi, ce potentiel n'est pas encore exploité à fond. Les projets qui ont déjà été réalisés montrent que ces installations peuvent être rentables. Sources d'énergie hydroélectrique, elles contribuent par ailleurs largement à l'approvisionnement en énergies renouvelables.

L'évaluation des installations hydroélectriques faisant partie du plan de mesures de la Stratégie d'utilisation de l'eau du canton de Berne, l'Office des eaux et des déchets (OED) a réalisé une étude dressant le bilan de la situation et mettant en évidence le potentiel encore non-exploité des centrales à eau potable. D'après cette étude, le potentiel d'amélioration avoisine les 50 pour cent, soit 7,6 GWh. L'étude fait également remarquer qu'il serait intéressant de mener une analyse globale et complète du potentiel des centrales à eau potable.

L'atout écologique des centrales à eau potable par rapport aux centrales hydroélectriques classiques est évident. L'eau s'écoule dans un système de canalisations existant et en général, les constructions supplémentaires n'ont aucun impact écologique. On ne peut pas en dire autant des

nouvelles centrales hydroélectriques classiques qui recueillent désormais dans des conduites les eaux des cours d'eau naturels de montagne.

L'augmentation de la part des énergies renouvelables est l'une des huit priorités du programme gouvernemental de législature 2010-2014. Exploiter au maximum le potentiel électrique des centrales à eau potable semble par conséquent tout à fait intéressant. Le *Bund* du 12 avril 2012 parle d'un boom des centrales à eau potable. Il serait souhaitable que cette tendance se maintienne.

Le Conseil-exécutif est chargé de répondre aux questions suivantes :

1. Une analyse globale et complète du potentiel hydroélectrique telle que mentionnée par l'OED est-elle prévue ou en cours dans le canton de Berne ? Dans la négative, pourquoi ?
2. Combien de nouvelles centrales à eau potable ont été ouvertes ces dernières années ?
3. La production d'électricité à partir de centrales à eau potable n'apparaît qu'en marge de la Stratégie de l'eau 2010 du canton de Berne. Comment pourrait-on attacher plus d'importance aux atouts écologiques de ces installations dans une version remaniée de la stratégie ?
4. A part la rétribution à prix coûtant du courant injecté (RPC), qu'est-ce qui est prévu actuellement pour promouvoir les centrales à eau potable ?

Réponse du Conseil-exécutif

Il est vrai que le système de canalisations d'eau potable et ses nombreuses ramifications présentent un potentiel énergétique non négligeable. Avec les 66 centrales à eau potable qui existent déjà, le potentiel des installations conventionnelles est déjà quasiment exploité dans son intégralité. Seules les centrales de turbinage qui utilisent l'excédent d'eau potable qui n'est pas nécessaire à l'usage normal offrent encore des possibilités d'optimisation. Cependant, dans le cas de ces centrales, de l'eau est tout de même prélevée dans les eaux de surface et l'impact écologique est comparable à celui des centrales hydroélectriques « normales ».

1. Aucune analyse globale sur le potentiel des centrales à eau potable du canton de Berne n'a été menée ni n'est prévue. A l'heure actuelle, une telle analyse n'est pas considérée comme une tâche urgente pour le canton, ce d'autant plus que les relevés effectués en 2011 ont fait état d'un potentiel très faible.
2. Depuis 2002, on a constaté une augmentation constante de trois nouvelles centrales à eau potable en moyenne par an. En l'espace de 10 ans, leur nombre a ainsi plus que doublé.
3. Les centrales à eau potable ont été prises en compte dans la stratégie d'utilisation de l'eau en fonction de leur importance. En outre, par rapport à certains aspects, ce type de centrales est privilégié (cf. réponse à la question 4). Cependant, compte tenu du faible potentiel d'optimisation, le Conseil-exécutif estime qu'une pondération plus importante n'est pas nécessaire.
4. Les centrales à eau potable des installations d'alimentation en eau publiques bénéficient, en plus de la rétribution à prix coûtant du courant injecté, de subventions du Fonds pour

l'alimentation en eau pour la construction des conduites et de conditions particulièrement avantageuses en ce qui concerne le débit résiduel. Par ailleurs, conformément à la Stratégie de l'eau, elles sont dispensées d'observer la limite inférieure de 300 kW fixée pour les nouvelles installations hydroélectriques et font l'objet d'un traitement préférentiel, car il s'agit dans la plupart des cas d'installations existantes. Ces mesures incitatives ont déjà contribué à l'essor de ces centrales. Le Conseil-exécutif estime que des incitations supplémentaires ne sont pas nécessaires.

Au Grand Conseil